



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/40
28 avril 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : PANAMA

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)

PNUD

* A cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Panama

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de l'élimination des HCFC (Phase II)	PNUD	76 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	16,34 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)									Année : 2019
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22	0,00	0,00	0,00	0,00	14,36	0,00	0,00	0,00	14,36
HCFC-123	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	0,00	7,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,78
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence de 2009-2010 :	24,80	Point de départ des réductions globales durables :	27,28
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	13,89	Restante :	13,39

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,92	0,92
	Financement (\$ US)	77 847	77 847

(VI) DONNÉES DU PROJET			2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			22,30	22,30	22,30	22,30	16,11	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			22,30	22,30	22,30	22,30	16,11	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	265 100	0	385 800	0	72 754	723 654
		Coûts d'appui	18 557	0	27 006	0	5 093	50 656
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	265 100		385 800			650 900
		Coûts d'appui	18 557		27 006			45 563
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet					72 754	72 754
		Coûts d'appui					5 093	5 093

Recommandation du Secrétariat	Approbation globale
-------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Panama, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 72 754 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 093 \$ US.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour 2018 et 2019 et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2020 à 2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Panama a rapporté au titre du rapport sur la mise en œuvre du programme du pays une consommation de 14,36 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 42 pour cent à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour les années 2015 à 2019 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Panama (2015-2019, données de l'Article 7)

HCFC	2015	2016	2017	2018	2019*	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	318,13	332,04	300,27	297,10	261,16	404,32
HCFC-123	1,46	4,5	0,53	0,00	0,00	2,37
HCFC-124	0,071	0,00	0,00	0,00	0,00	0,45
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,87
HCFC-142b	0,043	0,00	0,00	0,00	0,00	2,72
Total (tm)	319,70	336,54	300,80	297,10	261,16	430,66
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés*	79,38	41,35	60,62	52,81	70,73	22,72**
Tonnes PAO						
HCFC-22	17,50	18,26	16,51	16,34	14,36	22,24
HCFC-123	0,03	0,09	0,01	0,00	0,00	0,05
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,30
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18
Total (tonnes PAO)	17,53	18,35	16,53	16,34	14,36	24,77
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés*	8,73	4,55	6,67	5,81	7,78	2,50**

* Données du programme du pays.

** Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. Depuis 2016, la consommation de HCFC a continué à diminuer de manière constante grâce aux mesures de contrôle imposées sur les importations de SAO, incluant le système de quotas, l'interdiction des importations de HCFC-141b pur depuis le 1^{er} janvier 2014, l'interdiction concernant les nouvelles installations de climatisation fonctionnant au HCFC-22 depuis le 1^{er} janvier 2016 et l'interdiction concernant l'utilisation de HCFC-22 pour le rinçage des systèmes de réfrigération depuis le 1^{er} janvier 2019. En outre, la mise en œuvre des activités d'élimination menées dans le cadre du PGEH, y compris l'assistance technique fournie et la formation dispensée au secteur de l'entretien en réfrigération, a contribué aux réductions durables de consommation de HCFC. Une élimination supplémentaire des HCFC est due à l'introduction d'équipements sans HCFC sur le marché local.

4. La réduction des importations de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés, en 2016, était due à l'utilisation de stocks qui étaient disponibles pour la plus grande entreprise consommatrice non

¹ Conformément à la lettre du 12 mars 2020 adressée au PNUD par le ministère de la Santé du Panama.

admissible, Huurre Panama,² et l'augmentation de 2019 était due aux importations pour la constitution de stocks par les entreprises avant l'entrée en vigueur de l'interdiction des polyols formulés contenant du HCFC-141b, le 1^{er} janvier 2020.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays

5. Dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2018, le gouvernement du Panama a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC conformes aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

6. Le rapport de vérification a confirmé que le Panama possède un système efficace d'attribution des licences et des quotas aux entreprises d'importation, et comptabilise de manière précise les importations réelles de SAO dans le pays. Le système de quotas a permis d'atteindre efficacement les objectifs de consommation nationale de SAO. Les niveaux totaux de consommation de HCFC pour 2018 et 2019 étaient inférieurs au quota d'importation émis et à l'objectif de consommation de HCFC de 22,30 tonnes PAO pour ces années, tel qu'établi dans l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Le gouvernement a terminé l'ensemble suivant de règlements :

- (a) Une interdiction concernant l'utilisation du HCFC-22 comme agent nettoyant dans les systèmes de réfrigération et de climatisation, ainsi que dans la production de mousse de polystyrène extrudé (PSX) dans les installations actuelles et futures à partir du 1^{er} janvier 2019 ; et
- (b) Une interdiction concernant l'importation de polyols formulés contenant du HCFC-141b à partir du 1^{er} janvier 2020.

8. Dans le respect des recommandations contenues dans les rapports de vérification, en date du 4 février 2020, les prédéclarations pour les importations de substances contrôlées dans le cadre du Protocole sont en cours d'approbation par l'intermédiaire de la plate-forme numérique mise en œuvre par l'Autorité nationale des douanes (ANA). En outre, les entreprises qui importent des systèmes au polyol complètement formulé ont l'obligation de se faire enregistrer pour obtenir une autorisation d'importation ; à ce jour, six entreprises de mousse rigide ont été enregistrées.

9. D'autres activités ont été mises en œuvre avec l'ANA, dont : la formation de 65 préposés aux douanes à l'identification et au contrôle des HCFC ; la formation de 28 préposés aux douanes (dont 15 femmes) au fonctionnement de l'identificateur de réfrigérant ; la formation de 28 préposés aux douanes (dont 13 femmes) aux mesures de contrôle du commerce et à la prévention du commerce illicite dans le cadre du Protocole de Montréal ; et la formation de 24 préposés aux douanes (dont 11 femmes) à la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

10. Des progrès ont été réalisés quant à l'adaptation de la norme ISO 5149:2014 relative à la sécurité et aux aspects environnementaux applicables aux systèmes de réfrigération et aux pompes à chaleur : la

² L'entreprise devrait se convertir au cyclopentane à l'aide de ses propres ressources avant 2020, lorsque l'interdiction concernant l'importation de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés entrera en vigueur.

partie I (définitions, classification et critères de choix) et la partie III (site d'installation) de la norme ont déjà été approuvées.

11. Le Panama a ratifié l'Amendement de Kigali le 28 septembre 2018.

Zone de libre-échange

12. Le gouvernement du Panama a poursuivi ses efforts pour le renforcement des mécanismes de contrôle des SAO de la zone de libre-échange. En février 2020, le gouvernement a envoyé une communication officielle aux autorités de la zone de libre-échange demandant des informations relatives aux importations et exportations de HCFC. Une réunion a également eu lieu avec des représentants d'une société de formulation non visée à l'Article 5 active dans la zone de libre-échange (Synthesia) pour discuter des sujets liés aux importations et exportations de HCFC-141b, et de l'interdiction des importations de polyols prémélangés formulés avec du HCFC-141b qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et qui comprend les importations depuis la zone de libre-échange. Le gouvernement a confirmé que, au 1^{er} janvier 2020, les importations de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés par la zone de libre-échange étaient nulles.

Secteur de la fabrication des mousses de polyuréthane

13. Pendant la seconde tranche, l'Unité nationale de l'ozone a présenté le nouveau cadre réglementaire pour le contrôle des SAO dans le secteur des mousses aux importateurs, et a fourni une assistance technique aux entreprises de mousses de polyuréthane pour le développement d'essais avec de nouvelles formulations d'agents gonflants sans PAO et à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP).

14. Parmi les cinq entreprises du secteur des mousses de polyuréthane incluses dans la phase II pour éliminer 1,19 tonne PAO de HCFC-141b, trois (Fibropinturas, Cangas Trucks et Refrigeracion Internacional S.A.) ont signé des contrats pour l'élimination de 0,70 tonne PAO. L'une d'elles a déjà testé la technologie et attend la certification pour l'adopter ; les deux autres commenceront les tests au cours du premier semestre 2020 et achèveront leur conversion d'ici la fin 2020, mais la situation actuelle liée au COVID-19 pourrait retarder ces opérations. Après l'interdiction des importations du 1^{er} janvier 2020, les entreprises du secteur continuent d'utiliser les stocks restants de polyols formulés avec du HCFC-141b.

15. Les deux autres entreprises (Disur et Refratermic), avec une consommation de 0,48 tonne PAO, ont décidé de se retirer de la phase II du PGEH. Disur utilise des polyols au cyclopentane et Refratermic ne produit plus de mousses de polyuréthane.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

16. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Extension du programme du centre national de formation (Institut national pour la formation professionnelle pour le développement humain (INADEH)) pour les mécaniciens de la réfrigération à usage domestique à 925 heures, dont un module obligatoire sur les bonnes pratiques en matière de gestion des réfrigérants (40 heures) ; le programme d'études mis à jour sera adopté par 10 centres d'enseignement en 2020 ;
- (b) Atelier de formation du formateur sur l'utilisation sans danger du R-600a et du R-290 pour 24 instructeurs de l'INADEH, de l'Université technologique du Panama (UTP) et du ministère de l'Éducation (MEDUCA) ; et la participation de deux instructeurs à un cours sur l'installation et la maintenance des climatiseurs avec du R-290 à l'institut d'apprentissage du Costa Rica ;

- (c) Formation de 199 techniciens aux bonnes pratiques d'entretien, dans six centres, en utilisant le programme mis à jour pour les mécaniciens de la réfrigération à usage domestique ; formation de 20 techniciens supplémentaires lors d'un cours de cinq jours sur les bonnes pratiques de gestion des réfrigérants, y compris l'utilisation sans danger des réfrigérants inflammables ; et atelier d'une journée pour 31 techniciens sur la manipulation sans danger des réfrigérants R-290 et R-600a ;
- (d) Acquisition de 15 trousseaux d'outils de base³ pour les cours de bonnes pratiques dans la manipulation des réfrigérants, dont six ont été livrés aux instituts de formation et neuf seront normalement livrés au cours du premier trimestre 2020. Un total de 70 ensembles supplémentaires d'équipements (c'est-à-dire, des climatiseurs à deux blocs au R-290 et des réfrigérateurs au R-600a pour la démonstration) et d'outils seront achetés et distribués pendant le second semestre 2020 ;
- (e) Progrès de l'établissement d'un programme de certification pour les techniciens de réfrigération et de climatisation grâce à des réunions de coordination et à deux ateliers d'initiation pour toutes les institutions impliquées⁴ concernant le processus de certification en cours de préparation sur la base des compétences professionnelles ;
- (f) Mises à jour par l'INADEH de la base de données des techniciens et du manuel d'instruction pour les bonnes pratiques d'entretien en matière de gestion des réfrigérants destiné aux mécaniciens du secteur de la réfrigération à usage domestique ; et
- (g) Promotion de l'utilisation du CO₂ et d'autres réfrigérants à faible PRP comme solution de remplacement des HCFC à travers neuf réunions pour les entreprises des secteurs concernés (par exemple, les supermarchés et les hôtels), trois séminaires-ateliers avec 75 participants dont des techniciens et des décideurs des secteurs concernés, et la production de brochures techniques sur les réfrigérants de remplacement.

Mise en œuvre et suivi du projet

17. La coordination et la gestion de projet du PGEH sont supervisées par l'Unité nationale de l'ozone. Ses activités comprennent le suivi du projet et les activités de mise en œuvre opérationnelle de la phase II dans les secteurs de la réfrigération et des mousses de polyuréthane. Jusqu'à maintenant, un montant total de 31 361 \$ US a été décaissé (c'est-à-dire 17 047 \$ US pour le personnel et les consultants, 2 814 \$ US pour les ateliers et les réunions, et 11 500 \$ US pour les rapports et les vérifications).

Décaissement du financement

18. En date de mars 2020, des 650 900 \$ US approuvés, 239 716 \$ US avaient été décaissés, comme indiqué dans le Tableau 2. Le solde de 411 184 \$ US sera décaissé en 2020 et 2021.

³ Contenant des unités de récupération et des bouteilles, des collecteurs, des coupe-tubes capillaires, du matériel de soudure à l'argent, des conteneurs, des bagues de verrouillage, des vacuomètres numériques, des thermomètres numériques, des kits d'évasement pour R-290 et R-600a, ainsi que des clés à cliquet spéciales froid.

⁴ Le Secrétariat du système de certification pour les compétences professionnelles de l'INADEH, le Comité technique d'ingénierie et d'architecture, la Société panaméenne des ingénieurs et architectes, le Collège des ingénieurs en électricité, en mécanique et industriels, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé, le ministère du Travail, les formateurs de l'INADEH et d'autres instituts de formation, syndicats et techniciens.

Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Panama (\$ US)

Tranche	Approuvé	Décaissé	Taux de décaissement (%)
Première	265 100	159 300	60
Deuxième	385 800	80 416	21
Total	650 900	239 716	37

Plan de mise en œuvre pour la troisième et dernière tranche du PGEH

19. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2020 et décembre 2021 :
- (a) Renforcement des capacités nationales de contrôle des HCFC par la formation de 50 préposés aux douanes supplémentaires aux réglementations associées aux HCFC ; développement de documents éducatifs à distribuer aux participants de la formation des préposés aux douanes ; et poursuite du processus de consultation avec les institutions concernées sur la réglementation pour la gestion des réfrigérants naturels (27 500 \$ US) ;
 - (b) Achèvement de la conversion de trois entreprises de fabrication de mousses de polyuréthane (fonds des tranches précédentes) ;
 - (c) Programme approuvé par l'état pour la réduction de l'utilisation de HCFC dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, comprenant cinq sessions de formation pour 125 techniciens et une campagne de publicité autour du système national de certification des techniciens (30 254 \$ US) ; et
 - (d) Mise en œuvre et suivi du projet (15 000 \$ US), comprenant du personnel et des consultants (12 000 \$ US), des ateliers et des réunions (3 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

20. Lors de l'approbation de la deuxième tranche de la phase II du PGEH du Panama à la 82^e réunion (par approbation globale), le Comité exécutif a demandé au PNUE de rembourser à la 83^e réunion tout solde restant approuvé dans le cadre de la phase I du PGEH. À ce titre, le PNUE a informé le Secrétariat par l'intermédiaire du PNUD que la clôture financière du projet n'a pas encore eu lieu. Ce problème est traité dans le Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources.⁵

Cadre juridique

21. Le gouvernement du Panama a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2020 à hauteur de 14,22 tonnes PAO (258,55 tm), ce qui est inférieur de 11,7 pour cent au niveau de conformité de 16,11 tonnes PAO dans le cadre des objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

Problèmes connexes à la zone de libre-échange

22. Lors de l'approbation de la deuxième tranche de la phase II du PGEH, le Comité exécutif a demandé au gouvernement du Panama et au PNUD de poursuivre les rapports, au moment de la présentation des requêtes pour la tranche restante, concernant l'état des efforts du gouvernement pour

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/4.

obtenir des données de la société de formulation de la zone de libre-échange et des informations sur les HCFC importés vers et exportés depuis la zone de libre-échange. Le Secrétariat note avec satisfaction les efforts fournis par le gouvernement à ce sujet, dont la désignation de deux coordinateurs à la zone de libre-échange pour s'occuper de ce problème, les réunions tenues par le gouvernement et le PNUD avec la société de formulation et les coordinateurs de la zone de libre-échange, et la communication officielle envoyée en février 2020 demandant des données sur les importations et exportations de HCFC en 2019.

23. En fournissant des détails supplémentaires sur ces efforts, le PNUD a également signalé que, bien qu'une réunion avec la société de formulation prévue pour mars 2020 n'a pas pu avoir lieu à cause des problèmes liés au COVID-19, le gouvernement poursuivra ses efforts pour obtenir des données de la zone de libre-échange. Le PNUD a également expliqué que les interdictions des importations de HCFC-141b pur et contenu dans les polyols prémélangés ont été étendues à la zone de libre-échange. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la société de formulation de la zone de libre-échange ne peut donc plus importer de HCFC-141b pour l'exportation dans des polyols prémélangés vers le Panama ou d'autres pays. En outre, la société de formulation de la zone de libre-échange a coopéré avec le PNUD pour faciliter l'importation d'agents gonflants à faible PRP (c'est-à-dire des HFO) au Panama et dans d'autres pays de la région.

24. Le PNUD a également informé le Secrétariat que des mesures pour empêcher l'importation de produits en mousse de polyuréthane utilisant du HCFC-141b seront introduites une fois que les entreprises de mousses de polyuréthane en cours de conversion dans le cadre de la phase II auront terminé leurs projets. Le Secrétariat considère que l'extension des interdictions des importations de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols prémélangés vers la zone de libre-échange garantira la durabilité de l'élimination du HCFC-141b dans le secteur des mousses de polyuréthane au Panama, et dans la région Amérique latine et Caraïbes, puisque de nombreux polyols prémélangés contenant du HCFC-141b étaient importés par plusieurs de ces pays depuis la zone de libre-échange.

Secteur de la fabrication des mousses de polyuréthane

25. Les entreprises de mousses de polyuréthane Disur (0,34 tonne PAO) et Refratermic (0,14 tonne PAO) ont décidé de se retirer de la phase II du PGEH. Le PNUD a informé le Secrétariat qu'une part du coût associé aux visites par l'expert international à toutes les entreprises et à la participation aux ateliers avait été engagée ; le financement total à rembourser s'élève donc à 43 153 \$ US (c'est-à-dire 29 360 \$ US par Disur et 13 793 \$ US par Refratermic), plus des coûts d'appui d'agence de 3 021 \$ US pour le PNUD, sur les 47 753 \$ US approuvés. Après discussion, il a été convenu que le PNUD rembourserait le solde des entreprises de mousses de polyuréthane lors de la 86^e réunion.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes⁶

26. Le PNUD a communiqué que, pour mettre en place des mesures d'intégration des questions de genre, l'Unité nationale de l'ozone assurerait un suivi, la rédaction de rapports et la sensibilisation :

- (a) En collectant des données pour produire des indicateurs sectoriels par sexe ;
- (b) En présentant des chiffres sectoriels ; en introduisant des considérations de genre dans les sessions de formation et les documents de formation ; en collectant des données pour établir une référence à posteriori des techniciennes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation et en la comparant au nombre de femmes impliquées dans les activités de l'Unité nationale de l'ozone pour le secteur ; et
- (c) En introduisant un vocabulaire tenant compte du genre dans les communications ; en

⁶ La Décision 84/92(d) exigeait des agences bilatérales et de mise en œuvre l'application de la politique opérationnelle sur l'intégration des questions de genre tout au long du cycle du projet.

intégrant des aspects d'égalité entre les sexes dans le recrutement de nouveau personnel par l'Unité nationale de l'ozone ; en considérant l'ajout d'un élément associé au genre dans chaque description d'emploi ; et en s'assurant que les consultants et le personnel des projets pour le suivi et l'évaluation ont les compétences nécessaires pour intégrer des considérations de genre à toutes les étapes de leur travail.

Durabilité de l'élimination des HCFC

27. Le gouvernement assure la durabilité de l'élimination des HCFC à l'aide d'un ensemble complet de règlements comprenant une interdiction de l'utilisation de HCFC-22 comme agent nettoyant dans les systèmes de réfrigération et de climatisation et dans la production de mousse de PSX, dans les installations actuelles et futures, à partir du 1^{er} janvier 2019 ; et une interdiction concernant l'importation de polyols formulés contenant du HCFC-141b à partir du 1^{er} janvier 2020. Les interdictions concernant les importations de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols prémélangés ont été étendues à la zone de libre-échange, et la société de formulation de la zone de libre-échange facilite désormais l'importation d'agents gonflants à faible PRP (c'est-à-dire des HFO) au Panama et dans d'autres pays de la région. Dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, l'INADEH a intégré des bonnes pratiques d'entretien dans ses cours sur la réfrigération et la climatisation, et le gouvernement développe un programme de certification des compétences professionnelles pour les techniciens mis en application par les institutions locales qui aidera à promouvoir la formation des techniciens dans tout le pays.

28. Conformément à l'Accord, la phase II se poursuivra jusqu'à décembre 2021. Le PNUD a confirmé que, pour l'instant, les activités progressent comme prévu et que leur achèvement devrait respecter la date prévue.

Conclusion

29. Le Panama demeure conforme au Protocole de Montréal et aux objectifs de consommation de HCFC définis dans son Accord avec le Comité exécutif. En 2019, la consommation vérifiée de HCFC était inférieure de 42 pour cent à la valeur de référence pour la consommation de HCFC et inférieure de 35,6 pour cent à la limite établie dans l'Accord. Dans le cadre de la deuxième tranche, trois entreprises de mousses de polyuréthane ont signé des contrats pour la conversion à la technologie des HFO et l'une d'elles a commencé à tester cette technologie ; une formation a été dispensée aux préposés aux douanes et aux techniciens de réfrigération ; des progrès ont été effectués pour l'établissement d'un programme de certification pour les techniciens de réfrigération et de climatisation ; et le gouvernement a adopté des interdictions concernant l'utilisation du HCFC-22 comme agent nettoyant dans les systèmes de réfrigération et de climatisation (1^{er} janvier 2019), la production de mousse de PSX dans les installations actuelles et futures (1^{er} janvier 2019), et les importations de polyols formulés contenant du HCFC-141b (1^{er} janvier 2020). Le gouvernement est également resté en contact avec les autorités de la zone de libre-échange et l'entreprise Synthesia afin de renforcer le contrôle des mécanismes concernant les SAO dans la zone de libre-échange. Le niveau de décaissement de la tranche précédente est au-dessus de 20 pour cent. Les fonds associés aux deux entreprises de mousses de polyuréthane qui se sont retirées du PGEH seront remboursés au Fonds multilatéral lors de la 86^e réunion.

RECOMMANDATION

30. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif :

(a) De prendre note :

(i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Panama ;

- (ii) Que les deux entreprises de mousses de polyuréthane, Disur et Refratermic, avec une consommation de 0,48 tonne PAO (4,36 tonnes métriques) de HCFC-141b, et un financement associé de 47 753 \$ US, se sont retirées de la phase II, en notant que la consommation associée à ces entreprises a été éliminée ;
- (b) De demander au PNUD et au gouvernement du Panama d'inclure dans la présentation de la demande de phase III du PGEH de la première tranche une mise à jour de l'état des efforts du gouvernement pour obtenir les données de la société de formulation de la zone de libre-échange et des informations relatives aux HCFC importés dans la zone de libre-échange et exportés de celle-ci ; et
- (c) De demander encore au PNUD de rembourser à la 86^e réunion 45 153 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 3 021 \$ US du projet PAN/PHA/76/INV/44, correspondant au solde inutilisé des fonds associés aux entreprises du paragraphe (a)(ii) ;

31. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la troisième et dernière tranche de la phase II du PGEH au Panama, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2020-2021 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence de mise en œuvre
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	72 754	5 093	PNUD